



PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 12 CONCERNANT EIFFAGE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



EIFFAGE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 22 AVRIL 2026

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 17 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 18 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 18 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 17 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 22 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'EIFFAGE

Le conseil d'administration d'EIFFAGE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 75% de membres libre d'intérêts, hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	No m	Rem
	Benoît de Ruffray	PDG	Non Libre d'intérêts	100%	M	59	FR	11	2027	1	2			
	Philippe Vidal	Administrateur réfèrent	Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	5	2029	0	2	M		
	Laurent Dupont	Représentant des salariés actionnaires	Non Libre d'intérêts	100%	M	61	FR	14	2027	0	1	M	M	M
	Michèle Grosset	Représentante des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	F	71	FR	5	2028	0	1		M	M
	Carol Xueref		Libre d'intérêts	100%	F	70	UK	12	2029	0	2		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Odile Georges -Picot		Libre d'intérêts	100%	F	69	FR	8	2030	0	1		M	M
	Isabelle Salaün		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	11	2027	0	1	P		
	Méka Brunel		Libre d'intérêts	100%	F	69	FR	2	2028	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie Boissard		Libre d'intérêts	Nouveau	F	55	FR	Nouveau	2030	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Daniel Hager		Libre d'intérêts	Nouveau	F	54	DE	Nouveau	2030	0	1			
	Marie Lemarié	Censeur												
	Jean- François Roverato	Censeur												



2. Spécificités

- Droits de vote double sous condition de détention de deux ans au nominatif mis en place en 2015 (Loi Florange).
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Deux censeurs siègent au conseil dont l'ancien PDG.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

